

***COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES***

***COMPTE RENDU***

***RÉUNION ORDINAIRE DU 7 MARS 2022***

***SALLE DE LA MAIRIE DE MOLINGES***

----------------------

**La réunion du Conseil municipal se déroule dans la salle du conseil de la Mairie de Molinges.**

**Présents**: DEMARCHI JF. - MORA C. - BOURGEAT G. - DUIVON M. - CORNU D - DELACROIX JL - VIALARD E - CHAPOTOT PH - M. EYSSAUTIER C / Mmes MEYNIER CL - LAHU N - ROUSSIER S - BESSE M - BEGUET V - PORCHEREL M - BERLUCCHI A - LEBOSSÉ S

**Absente** : Mme GUYENOT J.

**Excusé** : M. BARONI JJ

**Pouvoir** de M. BARONI Jean-Jacques àDEMARCHI Jean-François –

**Secrétaire de séance** : Monique PORCHEREL

La convocation pour la séance 7 Mars 2022 a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 1er Mars 2022.

Ouverture de la séance à 19 H 05

Le Maire fait l’appel des membres du conseil.

Absents : Mme GUYENOT J – M. BARONI JJ

Et annonce les pouvoirs

**POUVOIR** de M. BARONI JJ à M. DEMARCHI JF

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, Mme Monique PORCHEREL est candidate. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s’ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du 7 Février et s’ils ont des remarques à faire – Aucune remarque

Le conseil municipal, par 18 voix pour + 1 pouvoir, vote les termes du procès-verbal du précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire ne peut introduire cette séance sans parler du drame qui se passe en ce moment sur l’Europe. Il qualifie l’acte de guerre mené par la Russie d’agression démesurée, et potentiellement dangereuse au niveau européen.

Il propose aux membres du conseil municipal d’effectuer une minute de silence afin de soutenir l’Ukraine.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme DONZE, vice-présidente de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, chargée de l’eau et de l’assainissement, et Maire de Larrivoire, à M. BIEGLE du SIDEC, chargé de l’étude concernant le transfert de la compétence Eau et Assainissement à La Com. Com.

Monsieur le Maire présente le dossier de transfert de compétence Eau et Assainissement à la Com. Com

* Gestion de l’eau potable avant transfert – enjeu important
* Gestion de l’assainissement avant transfert

A ce jour, l’étude porte sur un état des lieux réalisé auprès de toutes les communes de la Com. Com.

Précision : C’est l’État qui oblige à ce transfert.

Madame DONZE laisse la parole à Monsieur BIEGLE pour présenter ce dossier au moyen d’un diaporama détaillé.

Précision : 14 communes en assainissement collectif

 12 communes en eau potable.

Monsieur BIEGLE rappelle l’historique de la démarche

• Engagement de la démarche en juin 2019

• Phase 1 : État de l’existant : inventaire technique financier et humain

• Validation en Assemblée des Maires le 17 février 2020

• Phase 2 : Situation des collectivités au regard de l’objectif type de service – Définir l’objectif de service type – Comparer les performances des services actuels avec le service type attendu et prospective de mise à niveau des services

• Validation en Assemblée des Maires le 29 mars 2021

• Phase 3 : Étude des scénarios – Réalisation de la prospective – Définition du tarif cible

• Présentation en assemblée des Maires le 12 juillet 2021

Mode de gestion

En affermage → Confié par contrat à un service public

En régie → la Commune gère ses réseaux – entretien et gestion

19H22 – Arrivée de Sylvie ROUSSIER

Présentation des hypothèses – Tarif cible pour Janvier 2026

Assainissement collectif → 2.32 € HT

Eau potable → 2.88 € HT

Avec intégration de la part délégataire → 5.20 € HT

La communauté de communes n’a pas arrêté le mode de gestion – en affermage ou en régie.

Philippe CHAPOTOT → Traitement des eaux usées et eaux pluviales – mise en séparatif

LES INVESTISSEMENTS À PROGRAMMER

En assainissement :

Chassal Molinges → 554 800.00 €

* Sur Chassal : finaliser l’étude diagnostique sur le système Eaux Usées → 40 000.00 €
* Travaux réseaux (20% du réseau ?) → 284 800.00 €
* Molinges rive droite : retirer les Eaux Claires Parasites du réseau au Lotissement Le Pavillon 230 000.00 €

En Eau Potable

* Améliorer la qualité de l’eau distribuée
* Améliorer le rendement du réseau

**LA CHARTE**

Dans le cadre du transfert de compétence eau et assainissement, la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude organise une réflexion avec l’ensemble des communes qui la compose.

Rappel : **C’est la lo**i qui impose aux communes de transférer cette compétence aux communautés de communes. Toutes les communes devront transférer cette compétence avant 2026.

Un premier bilan de l’existant montre une grande disparité entre les collectivités, dans la qualité des équipements mais aussi dans les coûts de fonctionnement.

Le bilan qui a été réalisé porte sur les budgets, les coûts de fonctionnement, les investissements, les emprunts, les recettes sur l’ensemble des communes du territoire de la Communauté de communes. Il aborde aussi les travaux nécessaires à envisager pour que toutes les collectivités soient au même niveau avant transfert de la compétence.

Sans que la réflexion soit aboutie, il faut s’attendre raisonnablement à une augmentation du coût de l’eau dans les années à venir, car les communes du territoire ont fait des choix politiques différents ce qui explique ces disparités. La commune de Chassal-Molinges faisait partie des collectivités où le prix du m3 d’eau assainie était le moins cher. L’effort que la commune devra faire pour atteindre le niveau requis avant transfert sera supportable d’autant que certains travaux sont en cours.

**La loi impose, la charte**, **elle, définit des principes** notamment, un niveau d’équipement requis avant transfert, de manière à retenir une certaine équité entre les communes. La charge financière définie commune par commune, pour atteindre ce niveau, restera à la charge de chaque commune.

Fin d’intervention du SIDEC.

Reprise de l’ordre du jour.

**1 – UKRAINE**

Certaines entreprises de la commune ont lancé des collectes - Sté SIMON et JB Tecnics.

Le CCAS se propose pour la récolte de la collecte. Certaines personnes ont déposé en Mairie.

Le Maire propose d’effectuer un don via le lien de la Préfecture. Le conseil municipal émet un avis défavorable « On ne sait pas si l’argent arrivera bien à destination… »

Une Association de Saint-Claude propose des équipements de survie au prix d’environ 500 €. Le Maire propose d’acquérir plusieurs de ces équipements et de les envoyer sur place.

**2 - DIAGNOSTIC RESEAUX « LE PAVILLON »**

Considérant la nécessité de désigner une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour la réalisation des prestations suivantes : Assistance à l'établissement d'un Diagnostique assainissement

Vu la proposition de Monsieur Le Maire de retenir le SIDEC en qualité d’Assistant à Maîtrise d’Ouvrage

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 1 pouvoir

* Retient la proposition de Monsieur Le Maire et attribue la mission d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage au SIDEC pour l’opération visée ci-dessus
* Prend note que les frais d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage sont fixés forfaitairement à

6 678.00 € HT

* Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage correspondant
* Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l’affaire citée en référence.

**3 – FESTIVAL DE MUSIQUE DU HAUT-JURA**

Le Festival de musique Baroque du Haut-Jura débutera le 17 Juin 2022 par un concert à l’église de MOLINGES, qui sera suivi par un verre de l’amitié. Une subvention de 1500.00 € sera versée à cette association.

**4 – SUBVENTIONS 2022**

Après en avoir délibéré, vote à l’unanimité des membres présents + 1 pouvoir, les subventions suivantes à prévoir au budget primitif 2022

Le Secours Catholique 100.00 €

Le Secours Populaire 100.00 €

Jura Sud Foot 8 500.00 €

Le Comité de la Résistance 50.00 €

Amicale Secrétaires Mairie 50.00 €

Le Souvenir Français 50.00 €

La Boule Molingienne 200.00 €

Valentin Haüy 150.00 €

La Prévention Routière 50.00 €

De Fil en aiguilles 200.00 €

**5 – COURRIER DE LA MAIRIE DE SAINT-CLAUDE**

Monsieur le Maire de Saint-Claude nous a fait parvenir un courrier nous informant que son conseil a décidé, à titre préventif, de mener une action afin d’éviter l’implantation d’éoliennes dans le paysage. En effet, à ce jour, il n’y a aucun projet à court terme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents + 1 pouvoir, ne souhaite pas s’associer aux termes de la délibération prise par Saint-Claude.

Philippe CHAPOTOT→ Sur un parc éolien de 7 à 9 éoliennes, seulement 1 ou 2 fonctionnent ?

Jean-François DEMARCHI → Il existe plusieurs autres systèmes concernant les énergies renouvelables, les réponses sont multiples, ne pas oublier les barrages et l’hydroélectrique.

**6 – POINT COVID**

À ce jour, une nette amélioration.

Une proposition est faite pour réunir un maximum de personnes → organiser un barbecue fin juin, début juillet – voir avec les Associations de la commune.

Mais nous devons rester vigilants.

**7 – DEVIS**

Un devis a été présenté pour le changement des arbres à Chassal → montant du devis 3 046.49 € TTC

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 1 pouvoir accepte ce devis.

**8 – FIBRE**

Les travaux de déploiement de la fibre ont débuté.

Installation de 2 armoires – 1 à Chassal et 1 à Molinges.

Un délai de 6 mois d’attente pour permettre aux opérateurs de démarcher leurs clients et connaître leurs besoins.

Philippe CHAPOTOT → Si vous êtes chez Orange, vous pouvez être raccordés rapidement

Jean-François DEMARCHI → C’est la Sté PRISME qui gère les travaux

**QUESTIONS DIVERSES**

CLUB CANIN

Le club canin va organiser sa manifestation de ring les 23 et 24 avril 2022.

Une autorisation « exceptionnelle » leur a été délivrée pour pouvoir faire les entraînements les dimanches de Mars jusqu’à la date du concours.

Monsieur le Maire leur a demandé de prévenir les habitants se trouvant autour de la zone concernée, et de faire un affichage pour avertir la population qui pourrait se rendre sur place afin de découvrir le club.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

La commission de contrôle des mouvements sur les listes électorales se réunira le Vendredi 18 mars 2022 à 14H00 en Mairie.

SECURITE RD 436/Route des Radeliers.

Jean-Luc DELACROIX → Ne pourrait-on pas prévoir un feu à l’intersection de la Route des Radeliers et de la RD 436

Jean-François DEMARCHI → J’ai contacté M. GUDEFIN de la DDT, Service des routes, pour étudier la possibilité de faire un rond-point pour les sorties de la ZI Chambouille / Zone sportive / entrée commune.

A ce jour, nous n’avons de retour de cette demande.

Prochain conseil municipal - **LUNDI 4 AVRIL 2022 À 19 H 00 –**